

RÈGLEMENT UN		BY-LAW ONE	
RAISON SOCIALE ET AFFAIRES GÉNÉRALES		NAME AND GENERAL AFFAIRS	
Nom		Name	
1.1	Le nom de cette association est “Association des étudiantes et étudiants en communication / Communication Student's Association”.	1.1	The name of this association is “Association des étudiantes et étudiants en communication / Communication Students' Association”.
1.1.2	Dans ce document, le nom de l'association sera abrégé à “AÉÉC”, “CSA”, ou “l'Association”.	1.1.2	In this document, the name of association shall be abbreviated as “AÉÉC”, “CSA”, or “the Association”.
Statut de Membre		Membership	
1.2	Le statut de membre dans l'association consiste en tout étudiant de premier cycle à temps plein ou à temps partiel qui étudie dans ces domaines d'études à l'Université d'Ottawa:		Membership in the Association consists of all full-time and part-time undergraduate students with the following fields of study at the University of Ottawa:
1.2.1	Majeure en Communication	1.2.1	Major in Communication
1.2.2	B.A. spécialisé bidisciplinaire en Communication et une autre discipline	1.2.2	Joint Honours Communication and any other discipline
1.2.3	B.A. spécialisé approfondi en Communication	1.2.3	Honours BA with a specialization in Communication
1.2.4	Journalisme numérique	1.2.4	Digital Journalism
1.2.5	Relations publiques	1.2.5	Public Relations
1.2.6	Cinéma du monde	1.2.6	World Cinemas
1.2.7	Sciences humaines numériques	1.2.7	Digital Humanities
Côtisation d'inscription		Membership Fees	
1.3	Les membres paient une cotation d'inscription pour les efforts de l'Association comme souligné dans la constitution de la FÉUO.	1.3	Members shall pay a membership fee to fund the endeavours of the Association as outlined in the Constitution of the SFUO.
1.3.1	Si un étudiant ne paie pas sa cotation pendant la session d'automne ou d'hiver (i.e ne s'inscrit à aucune classe ou n'est pas en programme co-op), il n'est pas considéré comme membre de l'AÉÉC.	1.3.1	If a student does not pay the membership fee during the fall or winter semester (i.e. does not register for any classes or is not on a co-op term), she is not considered a member of the Association.
Rôle		Role	
1.4	Selon les termes soulignés dans ce document, l'AÉÉC est le corps représentatif et décisionnel des étudiantes avec un statut de membre précisé dans le Règlement 1.2.	1.4	Within the terms set out in this document, the CSA is the decision-making and representative body for those students who are members as defined by By-law 1.2.
Représentation		Representation	
1.5	L'AÉÉC sera chapeautée par la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa / Student Federation of the University of Ottawa et sera un de ses corps fédérés.	1.5	The CSA shall be represented under the umbrella of the Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa / Student Federation of the University of Ottawa and is a federated body thereof.
1.5.1	Dans ce document, la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa / Student Federation of the University of Ottawa sera abrégée à “FÉUO” ou “SFUO”.	1.5.1	Within this document, the Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa / Student Federation of the University of Ottawa shall be abbreviated as “FÉUO” or “SFUO”.
1.6	L'AÉÉC suit les politiques et les règlements énoncés dans la Constitution de la FÉUO.	1.6	The CSA shall be bound by the policies and by-laws enumerated in the Constitution of the SFUO.
1.7	Dans ce document, le féminin englobe le masculin et le bilingue fait référence à la maîtrise de l'anglais et du français	1.7	In this document: the use of the feminine includes the masculine, and bilingual refers to proficiency in both the English and French language.
Amendements		Amendments	
1.8	Le Conseil Exécutif va proposer des amendements à la constitution de la façon suivante :	1.8	The Executive Council shall amend the Constitution of the Association in the following manner:
1.8.1	Les amendements peuvent seulement être discutés lors de la première lecture.	1.8.1	Amendments may be entertained only on first reading, but there should be a second reading.
1.8.2	Les amendements seront adoptés par un vote de deux-tiers (2/3) des membres du Conseil Exécutif pour deux réunions consécutives.	1.8.2	Amendments shall be adopted by two-thirds (2/3) of the votes cast by elected members of the Executive Council present for two successive readings. Proposed changes will be discussed at the second reading.
1.8.3	Ces deux lectures seront présentées à deux réunions différentes séparées d'au moins cinq (5) jours ouvrables.	1.8.3	These two readings shall occur at two different meetings to be separated by at least five (5) business days.
1.8.4	La présidente peut approuver les modifications de constitution mineures comme la correction des erreurs de frappe, des fautes d'orthographe ou de la numérotation des articles sans avoir besoin de faire voter les autres membres de l'exécutif.	1.8.4	For amendments of a minor nature, such as the correction of typing, grammar or spelling errors or the proper numbering of articles and references, the President can approve changes without the vote of the executive.
1.8.5	Les Révisions Constitutionnelles sont ouvertes à tous les étudiants du Département de la communication et ceux-ci peuvent proposer des modifications à la Constitution suivant les procédures constitutionnelles d'amendement. V-P Information Francophone et Anglophone sont tenus d'informer les étudiants via toutes les plates-formes de communication et cela, 15 jours avant la lecture.	1.8.5	Constitutional Reviews are open to all students in the Department of Communication and students are able to propose changes to the Constitution following the Constitutional Amendment procedures. VP Information Anglophone and Francophone are required to inform the students via all communication platforms 15 days prior to the reading.
1.8.6	V-P Information Francophone et Anglophone sont responsables de prendre en notes les minutes des rencontres durant les Lectures Constitutionnelles. V-P Affaires Universitaires Francophone et Anglophone sont responsable de tout changement dans le document de la Constitution.	1.8.6	VP Information Anglophone and Francophone are responsible for taking minute meetings during Constitutional Readings. University Affairs are responsible for making all changes in the Constitution document.
RÈGLEMENT DEUX		BY-LAW TWO	
OBJECTIFS GÉNÉRAUX		GENERAL OBJECTIVES	

Mandat	Mandate
2.1 Le mandat de l'Association est de :	2.1 The mandate of the Association is to:
2.1.1 Promouvoir les intérêts de ses membres devant les autres corps fédérés, ce qui comprend mais n'est pas limité à l'Université d'Ottawa, la Faculté des Arts et le Département de Communication;	2.1.1 Promote the interests of its members before different bodies including, but not limited to, the University of Ottawa, the Faculty of Arts and the Department of Communication;
2.1.2 Fournir aux membres un forum pour discuter de l'amélioration de l'éducation à l'Université d'Ottawa, et de discuter des enjeux rattachés à la vie étudiante et au domaine de la communication;	2.1.2 Provide members with a forum to discuss ways in which to improve their education at the University of Ottawa, and to discuss issues related to student life and to the field of communication;
2.1.3 Promouvoir un milieu bilingue pour toutes ses étudiantes;	2.1.3 Promote a bilingual environment amongst all students;
2.1.4 Encourager les étudiantes à s'impliquer au sein de la communauté universitaire (particulièrement à l'implication active aux affaires de l'AEÉC) ainsi que dans la communauté extérieure;	2.1.4 Encourage students to become involved in the university community (with particular emphasis on active involvement in the affairs of the CSA) as well as the community at large;
2.1.5 Promouvoir auprès des étudiantes un sentiment d'appartenance à l'AEÉC et au Département de communication;	2.1.5 Promote amongst students a sense of belonging to the CSA and to the Department of Communication;
2.1.6 Promouvoir la conscience de carrière et les opportunités de réseautage ouvertes aux étudiantes dans le domaine de la communication;	2.1.6 Promote awareness of career and networking opportunities open to students in the field of communication;
2.1.7	2.1.7 Stimulate constructive dialogue and co-operation between students and professors, and students and administrators;
2.1.8 Promouvoir les enjeux d'intérêt général aux étudiantes en coopération avec la FÉUO et les autres corps fédérés ou clubs sur le campus.	2.1.8 Promote issues of a general interest to students in co-operation with the SFUO and other federated bodies or clubs on campus.
RÈGLEMENT TROIS	BY-LAW THREE
CONSEIL EXÉCUTIF	EXECUTIVE COUNCIL
Composition	Composition
3.1 Le Conseil Exécutif est composé de jusqu'à treize membres:	3.1 The Executive Council is composed of up to 13 members:
3.1.1 La Présidente (bilingue)	3.1.1 The President (Bilingual)
3.1.2 La Vice-présidente, Finance	3.1.2 The Vice-President, Finance
3.1.3 La Vice-présidente, Affaires universitaires (anglophone)	3.1.3 The Vice-President, University Affairs (Anglophone)
3.1.4 La Vice-présidente, Affaires universitaires (francophone)	3.1.4 The Vice-President, University Affairs (Francophone)
3.1.5 La Vice-présidente, Information (anglophone)	3.1.5 The Vice-President, Information (Anglophone)
3.1.6 La Vice-présidente, Information (francophone)	3.1.6 The Vice-President, Information (Francophone)
3.1.7 La Vice-présidente, Affaires sociales (anglophone)	3.1.7 The Vice-President, Social Affairs (Anglophone)
3.1.8 La Vice-présidente, Affaires sociales (francophone)	3.1.8 The Vice-President, Social Affairs (Francophone)
3.1.9 La Vice-présidente, Philanthropie	3.1.9 The Vice-President, Philanthropy
La Vice-présidente, Équité	3.1.10 The Vice-President, Equity
3.1.10 La Vice-présidente, Affaires des premières années	3.1.11 The Vice-President, Freshman Affairs
3.1.11 La ou les directrice(s) des spécialités	3.1.12 Specialty Director (s)
Pouvoirs	Powers
3.2 Le Conseil exécutif fait l'administration de toutes les affaires de l'Association et a le pouvoir de gérer les affaires de l'Association, de signer ou de permettre de faire signer n'importe quel contrat qui conclut légalement et qui est conforme aux règlements. Il peut exercer en général tout pouvoir et mesure permis par la Constitution de la FÉUO. De plus, toutes les vice-présidentes élues et la présidente ont le droit de vote.	3.2 The Executive Council administers the affairs of the Association in every respect and has full powers to manage the affairs of the Association. All elected Vice-President positions and the President have voting rights.
3.2.1 Approuver le budget de l'Association ainsi que le mettre aux archives.	3.2.1 Approve the Association's budget as well as store it in the Association's archives.
3.2.2 Créer ou abolir les comités ad hoc ou déjà existants.	3.2.2 Create or abolish standing or ad hoc committees.
3.2.3 Préparer l'ordre du jour pour l'Assemblée générale	3.2.3 Prepare the agenda for the General Assembly.
3.2.4 Soumettre des projets, des propositions et des suggestions jugés nécessaires par l'Assemblée générale	3.2.4 Submit projects, propositions and suggestions deemed necessary to the General Assembly.
3.2.5 Assurer que les décisions prises par l'Assemblée Générale soient appliqués	3.2.5 Assure decisions taken by the General Assembly are applied.
3.2.6 Proposer et organiser des projets jugés favorables pour les étudiantes en communication.	3.2.6 Propose and carry out projects deemed beneficial to communication students.
3.2.7 Si un accord ne peut pas être conclu entre deux homologues, le conseil exécutif a le pouvoir de procéder à un vote à la majorité simple.	3.2.7 If agreement cannot be reached between two counterparts then the executive council has the power to conduct a simple majority vote.
Hiérarchie	Hierarchy
3.3 La hiérarchie suivante sera suivie par le Conseil exécutif:	3.3 The following hierarchy shall be followed with/in the Executive Council:
3.3.1 Présidente	3.3.1 President
3.3.2 Toutes les Vice-présidentes	3.3.2 All Vice Presidents
3.3.3 Toutes les directrices	3.3.3 All Directors
3.3.4 Les bénévoles	3.3.4 Volunteers
Réunions	Meetings
3.4 Les réunions du Conseil exécutif seront gérées par les règlements suivants:	3.4 Meetings of the Executive Council shall be governed by the following rules:
3.4.1 Le Conseil exécutif doit se rencontrer au moins une fois par deuxième mois civil.	3.4.1 The Executive Council shall meet at least once per second calendar month.
3.4.2 Le quorum pour le Conseil exécutif est de cinquante pourcent (50%) des membres plus un.	3.4.2 Quorum for the Executive Council shall be fifty percent (50%) of members plus one.

3.4.3	Toutes réunions du Conseil exécutif sont ouvertes au public sauf lorsqu'il y a une proposition pour une session à huis clos adopté par deux-tiers (2/3) des membres présents qui ont un droit de vote.	3.4.3	All meetings of the Executive Council shall be open to the public unless a motion for an in camera meeting is adopted by two-thirds (2/3) of members present and voting.
3.4.4	Chaque membre du Conseil exécutif a un vote selon l'article 3.2. Lors de la mise à jours de la constitution, seulement le président et les vice-présidents élus peuvent voter.	3.4.4	Each member of the Executive Council shall have one vote according to 3.2. When updating the constitution, only elected Vice-President's and the President have the right to vote.
3.4.5	Les décisions mineures vont être prises avec un vote de majorité de tous les membres du Conseil exécutif élu ainsi que nommés.	3.4.5	Decisions for day to day affairs shall be taken by a majority vote of all Executive Council members elected and appointed.
3.4.6	Une liste de locuteurs doit être utilisée à toutes les rencontres.	3.4.6	A speaker's list shall be used at all meetings.
3.4.7	La constitution doit être lue en entier à la première rencontre du conseil après les élections.	3.4.7	Upon first meeting after the election the constitution must be read in full.
Durée du mandat		Term of Office	
3.5	La durée du mandat des membres du Conseil exécutif commence le premier jour du mois de mai et finit le dernier jour du mois d'avril.	3.5	The term of office of the members of the Executive Council begins on the first day of the month of May and ends on the last day of the month of April.
3.5.1	Les seules exceptions à ce règlement sont la Vice-présidente aux affaires des premières années et la ou les directrice(s) des spécialités. Leur mandat commence lorsqu'elles sont désignées au Conseil exécutif et prend fin le dernier jour du mois d'avril.	3.5.1	The exceptions to this rule are the Vice President of Freshman Affairs and the specialty director(s) whose term of office will begin upon appointment to the Executive Council and will end on the last day of the month of April.
3.5.2	La ou les directrice(s) des spécialités doit(vent) être désignée(s) avant le 1er juin. Si la position n'est pas remplie avant cette date;	3.5.2	The specialty director(s) should be appointed by June 1st. If the position is unable to be filled at this point then;
3.5.3	Les représentants doivent être nommés au plus tard le 1er octobre.	3.5.3	Representatives should be appointed no later than October 1st.
3.6	Aucun membre de l'Association ne peut rester au même poste du Conseil exécutif pour plus de deux termes.	3.6	No member of the Association can hold the same Executive Council position for more than two terms
3.7	Le mandat d'un membre de l'exécutif se termine lors de la première des dates ou événements suivants :	3.7	An executive members' term ends on the first of the following dates or events:
3.7.1	Le dernier jour d'avril de l'année suivant sa nomination;	3.7.1	The last day of April of the year following her nomination;
3.7.2	La remise d'une lettre de démission au Conseil exécutif;	3.7.2	Her resignation, sent in writing to the Executive Council;
3.7.3	La fin de son statut de membre de l'Association;	3.7.3	Her ceasing to be a member of the Association
3.7.4	Sa mort;	3.7.4	Her death;
Rémunération		Remuneration	
3.8	Tout membre du Conseil exécutif servira sans rémunération.	3.8	All members of the Executive Council shall serve without remuneration.
Heures de Bureau		Office Hours	
3.9	Chaque membre du Conseil exécutif doit effectuer trois (3) heures de bénévolat dans le bureau de l'Association à chaque semaine académique pour les semestres d'automne et d'hiver afin de mieux servir les membres de l'Association. Les participantes au programme COOP n'auront pas à prendre des heures de bureau, mais devront se porter volontaires en cas d'heures de bureau allongées.	3.9	Each member of the Executive Council shall volunteer their time in the Association office for a minimum of three (3) hours per academic week during the fall and winter semesters in order to serve Association members. Those participating in co-op will not have regular office hours, but shall take on extended office hours.
3.9.1	Les étudiants qui sont en cours d'un échange durant leur terme sont dispensés des heures de bureau, mais doivent continuer à remplir leurs fonctions énumérées dans la Constitution.	3.9.1	Students who are going on an exchange during their term are excused from office hours but must continue to fulfill their duties as listed in the constitution.
Conflit d'intérêt		Conflict of Interest	
3.10	Tous les membres du Conseil exécutif doivent agir de bonne foi, et donc doivent s'abstenir de participer à toute décision, discussion et vote, ou toute autre forme de contribution:	3.10	All members of the Executive Council must act in good faith, and therefore shall refrain from participating in any decision, discussion, vote or any other form of contribution that:
	A) Concernant sa destitution ou des mesures disciplinaires contre elle, sauf pour la période d'appel lui étant alloué comme par section 3.11		A) Pertains to her impeachment or disciplinary action against her, except for the appeal period allotted to her as per section 3.11
	B) Serait, jugé soit par la Présidente ou une autre autorité de signature, bénéficier personnellement le membre du Conseil exécutif de toute façon, y compris, mais sans s'y limiter à un gain financier ou matériel. <i>* A moins que ceci soit approuvé par un vote exécutif *</i>		B) Would, as deemed by the President or other signing authority, personally benefit the member of the Executive Council in any way, including but not limited to financial or material gain. <i>*Unless approved through an executive vote.</i>
	C) Serait, jugé soit par la Présidente ou une autre autorité de signature, bénéficier un membre de la famille immédiate de l'exécutif ou une autre personne étroitement liée en aucune façon, y compris, mais sans s'y limiter à un gain financier ou matériel. <i>* A moins que ceci soit approuvé par un vote exécutif *</i>		C) Would, as deemed by the President or the other signing authority, benefit a member of the Executive Council's immediate family or other closely related individual in any way, including but not limited to financial or material gain. <i>*Unless approved through an executive vote.</i>
Destitution		Impeachment	
3.11		3.11	
Motifs de destitution		Grounds for Impeachment	
3.11.1	Les motifs de destitution des membres du Conseil exécutif sont les suivants:	3.11.1	Grounds for impeachment of members of the Executive Council shall be as follows:
3.11.1.1	La mauvaise administration intentionnelle d'une somme de fonds de l'Association. Il y a mauvaise administration intentionnelle lorsque la mauvaise administration survient sans qu'un minimum de précaution n'ait été prise jugée par les autorités de signature de l'exécutif.	3.11.1.1	Willful mismanagement of association funds of any amount. When it is clear that precautions have not been taken to ensure the safe keeping of the Association's funds as deemed by the signing authorities of the executive.
3.11.1.2	Le placement de l'Association dans une situation à risque y compris mais sans s'y limiter, le risque juridique, le risque de difficultés financières, ou le risque de dommages à caractère organisationnel.	3.11.1.2	Placing the Association at risk including but not limited to, legal risk, risk of financial hardship, or risk of damage to organizational character.

3.11.1.3	L'omission de remplir des tâches constitutionnelles sans raison valable;	3.11.1.3	Failure to carry out constitutional duties without just cause;
3.11.1.4	L'omission d'accomplir des tâches spécifiques demandées par le Conseil exécutif sans raison valable;	3.11.1.4	Failure to undertake specific tasks designated by the Executive Council without just cause;
3.11.1.5	La fausse représentation volontaire de l'Association; ou	3.11.1.5	Willful misrepresentation of the Association; or
3.11.1.6	L'abus de pouvoir.	3.11.1.6	Abuse of power.
Déclenchement des procédures de mise en accusation		Initiation of Impeachment Proceedings	
3.11.2	Les procédures de mise en accusation sont déclenchées par :	3.11.2	Impeachment proceedings shall be initiated by:
3.11.2.1	Un vote des deux-tiers (2/3) des membres du Conseil exécutif; ou	3.11.2.1	A two-thirds (2/3) vote of votes cast by the members of the Executive Council; or
3.11.2.2	Une pétition de dix pourcent (10%) des membres de l' Association.	3.11.2.2	A petition of ten per cent (10%) of the Association's members.
3.11.3	Toute proposition du Conseil exécutif ou toute pétition visant à déclencher des procédures de destitution doit préciser :	3.11.3	Any motion of the Executive Council or any petition initiating impeachment proceedings shall specify the following:
3.11.3.1	Les motifs de destitution; et	3.11.3.1	The grounds for which impeachment is sought; and
3.11.3.2	Les événements ou raisons précis qui justifient une destitution.	3.11.3.2	The specific reasons or events justifying impeachment.
3.11.4	La présidente (ou, si nécessaire, une personne autorisée) de l' Association doit aviser le Conseil exécutif du déclenchement des procédures de destitution le premier jour ouvrable suivant un tel déclenchement.	3.11.4	The President (or, if necessary, the other signing authorities) of the Association shall notify the Executive Council of the initiation of impeachment proceedings on the first working day after such initiation of impeachment.
Devoirs du Conseil Exécutif		Duty of the Executive Council	
3.11.5	Sur réception de l'avis de déclenchement des procédures de destitution, la Présidente (ou, si nécessaire, autre personne autorisée) doit convoquer immédiatement le Conseil exécutif.	3.11.5	Upon receiving of the initiation of impeachment procedures, the President (or, if necessary, the other signing authority) shall immediately convene the Executive Council.
3.11.5.1	Une fois que le Conseil exécutif a accepté d'engager une procédure de destitution, la membre accusée Conseil exécutif est placée en suspension immédiate , et ne doit donc pas avoir accès à aucunes des ressources de l'association, et ne doit pas être autorisée à agir dans son rôle jusqu'à ce qu'une décision ai été prise au sujet de sa mise en accusation.	3.11.5.1	Once the Executive Council has agreed to initiate impeachment proceedings, the accused Executive Council member shall be placed on immediate suspension, and shall therefore not have access to any of the resources of the Associations, and shall not be permitted to act in her role until a decision has been reached regarding her impeachment.
3.11.6	Le Conseil exécutif doit tenir des audiences conformément à l' enquête sur la demande de destitution. Pendant au moins une de ces audiences, la membre accusée du Conseil exécutif doit avoir la possibilité de plaider sa cause (s'il est jugé nécessaire) pour expliquer pourquoi ils devraient rester actifs dans le bureau.	3.11.6	The Executive Council shall hold hearings to inquire into the impeachment sought. During at least one of these hearings, the accused Executive Council member must be given the opportunity to plead their case, should they deem necessary, as to why they should remain active in office.
3.11.7	Dans dix (10) jours ouvrables suivant la réception des procédures de destitution, le Conseil exécutif doit remettre une décision écrite par deux-tiers (2/3) et motivée aux membres de l' Association par l'intermédiaire d'un avis public.	3.11.7	Within ten (10) business days of receiving the notice of initiation of impeachment procedures, the Executive Council shall render its decision in writing by two-thirds (2/3), indicating therein the reasons for its judgement, to the members of the Association via a public posting.
3.11.8	Si le Conseil exécutif est satisfait, par prépondérance de preuves, que des motifs de destitution existent et que l'Association a ainsi subi des torts sérieux, il peut ordonner la destitution du membre de l'Exécutif en question. Cet ordre peut être porté en appel la FÉUO.	3.11.8	If the Executive Council is satisfied, by preponderance of proof that grounds for impeachment exist and that the Association has been seriously harmed thereby, it can order that the member of the Executive Council in question be removed from office. This order can be appealed to the SFUO.
3.11.9	Si le Conseil exécutif n'est pas satisfait, il doit ordonner que les procédures de destitution dont il est question cessent immédiatement. Cette décision ne sera sujette ni à appel ni à révision.	3.11.9	If the Executive Council is not satisfied, the necessary process of impeachment will need to be applied, if not applied appropriately the impeachment process becomes void.
RÈGLEMENT QUATRE		BY-LAW FOUR	
TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF		DUTIES OF EXECUTIVE COUNCIL MEMBERS	
4.1 Conduite exécutive		4.1 Executive Conduct	
La conduite de chaque membre du Conseil exécutif est de la plus haute importance pour l'Association et de ses membres et actions. Par conséquent, chaque membre du Conseil exécutif, à tout moment, sans exception doit:		The conduct of each member of the Executive Council shall be of utmost importance to the Association and its' members and actions. Therefore, each member of the Executive Council shall, without exception:	
A) Se comporter de manière appropriée à tout moment dans des contextes personnels et professionnels, à l'intérieur et à l'extérieur des actions de l'Association.		4.1.1 Conduct themselves appropriately at all times in personal and professional contexts, within and outside of the actions of the Association.	
B) Parlez professionnellement à travers tous les moyens de communication.		4.1.2 Speak professionally through all mediums of communication.	
C) Ne pas parler en utilisant de termes discriminatoires envers tout groupe ou individu.		4.1.3 Not speak with discriminatory intent towards any group or individual.	
4.2 Présidente (bilingue)		4.2 President (Bilingual)	
4.2.1 Tâches		4.2.1 Functions	
4.2.1.1 Elle préside le Conseil exécutif et assure son bon fonctionnement.		4.2.1.1 She shall chair the Executive Council and see to its proper functioning.	
4.2.1.2 Elle a le pouvoir de signataire.		4.2.1.2 She shall have signing authority for the Association.	
4.2.1.3 Elle assiste aux Tables rondes des Présidents de la FÉUO.		4.2.1.3 She shall attend the Presidents Roundtable meetings of the SFUO.	
4.2.1.4 Elle doit assister aux comitée intra-universitaire si nécessaire		4.2.1.4 She shall attend intra-university committees if needed.	
4.2.1.5 Elle communique avec les membres de l'Association toute décision importante du Conseil exécutif.		4.2.1.5 She shall communicate to Association members at large, important decisions made by the Executive Council.	
4.2.1.6 Elle doit être en mesure de s'exprimer de façon éloquente dans sa deuxième langue, autant à l'oral qu'à l'écrit.		4.2.1.6 She shall be able to hold a dialogue-conversation and write eloquently in her second language.	
4.2.1.7 Elle organise régulièrement des réunions du Conseil exécutif selon l'article 3.3.1.		4.2.1.7 She shall call regular meetings of the Executive Council according to 3.3.1.	
4.2.1.8 Elle est le porte-parole et la représentante de l'Association.		4.2.1.8 She shall act as the primary spokesperson and representative of the Association.	

4.2.1.8.1	En cas d'urgence ou de poste vacant, elle peut assumer des pouvoirs qui ne sont pas dans ses fonctions, comme indiqué dans les règlements de l'Association.	4.2.1.8.1	In case of an emergency or vacancy, she can assume powers that do not officially fall within her functions, as provided by the by-laws of the Association.
4.2.1.8.1.1	Une situation d'urgence se définit comme étant une circonstance sérieuse, imprévue et possiblement dangereuse nécessitant une action immédiate.	4.2.1.8.1.1	Emergency as defined as; a serious, unexpected, and often dangerous situation requiring immediate action.
4.2.1.9	Elle doit maintenir et garder à jour les règlements de l' Association.	4.2.1.9	She must maintain and keep up-to-date the by-laws of the Association.
4.2.1.10	Elle est obligée de passer la majorité de son semestre académique printemps- été à Ottawa.	4.2.1.10	She shall be required to spend the majority of her time during the Spring-Summer academic semester in Ottawa.
4.2.1.11	Elle est responsable de toutes les relations avec les autres groupes étudiants sur le campus.	4.2.1.11	She shall be responsible for relations with other student groups on campus.
4.2.1.12	Doit approuver les feuilles de temps pour les cadres et les membres du comité d'étude d'ici la fin de leur mandat. Doit être en liaison avec les comités et les services de la FÉUO applicables.	4.2.1.12	Must approve timesheets for the executives and ad hoc committee members by the end of their term. Must be the liaison with applicable SFUO committees and services.
4.2.1.13	Elle est responsable d'écrire un rapport de transition pour son successeur avant la fin de son terme.	4.2.1.13	She shall be responsible for writing a transition report for her successor before the end of her term.
4.2.1.14	Elle s'assure que les procès-verbaux, les matériaux publicitaires et les rapports de transition de l'Association soient soumis aux Archives de l'Université d'Ottawa avant la fin de son terme.	4.2.1.14	She shall ensure that the minutes, publicity materials and transition reports of the Association are submitted to the University of Ottawa Archives before the end of her term.
4.2.1.15	Elle doit avoir déjà fait partie des membres du Conseil exécutif pour au moins six (6) mois.	4.2.1.15	She must have previously been a member of the Executive Council for a minimum of six (6) months.
4.2.1.16	Si la position de présidente reste inoccupée, les membres de l'exécutif doivent élire une nouvelle présidente. Pour que la nouvelle candidate soit retenue, 2/3 des membres du conseil exécutif doivent voter en sa faveur.	4.2.1.16	In the case that the Presidential position remains vacant, the Executive Council will elect a new President with a two-thirds (2/3) vote from within the existing Council.
4.2.1.17	La présidente a toujours le droit de vote au sein du conseil exécutif, autant pour les décisions du conseil que pour les changements dans la constitution	4.2.1.17	The President will always have a right to vote in the Executive Council decisions as well as on constitutional amendments
4.2.1.18	Elle doit gérer tout tâches reliés aux ressources humaines de l'association.	4.2.1.18	She shall be the Human Resources manager for the Association.
4.2.1.19	Si le poste présidentiel reste vacant, le Conseil exécutif peut voter pour exempter l'une des qualifications ci-dessus (c'est-à-dire le binlingualisme ou une adhésion minimale de six mois au Conseil exécutif).	4.2.1.19	Should the presendential position still remain vacant, the Executive Council can vote to exempt one of the qualifications above (i.e. bilingualism or minimum 6 month membership on the Executive Council).
4.3	Vice-présidente, Finance	4.3	Vice-President, Finance
4.3.1	Fonctions	4.3.1	Functions
4.3.1.2	Elle voit à la bonne gestion des activités financières de l' Association, en est la trésorière et possède le pouvoir de signataire.	4.3.1.1	She shall see to it that the Association's financial activities are properly managed, is its Treasurer and has signing authority.
4.3.1.3	Elle recommande au Conseil exécutif des règlements liés aux affaires financières.	4.3.1.2	She shall recommend to the Executive Council By-laws relating to financial matters.
4.3.1.4	Elle prépare et présente un budget au Conseil exécutif avant le 1er Octobre de chaque année.	4.3.1.3	She shall prepare a budget for presentation and approval to the Executive Council before the end of the first month of each term.
4.3.1.5	Elle prépare et présente au Conseil exécutif des propositions du budget de l'Association.	4.3.1.4	She shall prepare and present to the Executive Council motions dealing with the Association's budget.
4.3.1.6	Elle prépare et présente au Conseil exécutif des rapports sur l' état financier de l'Association	4.3.1.5	She shall provide reports to the Executive Council as to the economic status of the Association.
4.3.1.7	Elle assiste aux réunions de la table ronde financière de la FÉUO.	4.3.1.6	She shall attend meetings of the Money Roundtable of the SFUO.
4.3.1.8	Elle développe et maintient un système pour contrôler la petite caisse et les transactions financières de l'Association.	4.3.1.7	She shall develop and maintain a system to control and monitor the float and the Associations financial transactions.
4.3.1.9	Elle s'assure que les vérifications des comptes de l'Association soient soumises à la FÉUO avant la date d'échéance.	4.3.1.8	She shall ensure the Associations completed audits are submitted to the SFUO in a timely manner.
4.3.1.10	Elle est responsable d'écrire un rapport de transition pour son successeur avant la fin de son terme.	4.3.1.9	She shall be responsible for writing a transition report for her successor before the end of her term.
4.3.1.11	Elle est obligée de passer la majorité de son semestre académique printemps- été à Ottawa.	4.3.1.10	She shall be required to spend the majority of her time during the Spring-Summer academic semester in Ottawa.
4.4	Vice-présidente, Affaires universitaires (francophone) et Vice-présidente, Affaires universitaires (anglophone)	4.4	Vice-President, University Affairs (Francophone) and Vice-President, University Affairs (Anglophone)
4.4.1	Tâches	4.4.1	Functions
4.4.1.1	Elle tente de gagner une représentation étudiante sur les comités administratifs et académiques du Département là où il n'y en a pas.	4.4.1.1	She shall endeavour to gain student representation on the Department's administrative and academic committees where it is nonexistent.
4.4.1.2	Elle doit siéger à tous les comités intra-universitaires liés à des questions académiques exigeant la participation de l'Association. Ces comités doivent être sélectionnés par l'équipe exécutive grâce à un vote des deux-tiers (2/3) des membres.	4.4.1.2	She shall sit on all intra-university committees requiring Association participation related to academic issues and select inter-university committees via an Executive Council vote of two-thirds (2/3).
4.4.1.3	Elle a la responsabilité d'entretenir la liaison avec le Département.	4.4.1.3	She shall assume responsibility for relations with the Department.
4.4.1.4	Elle a la responsabilité d'entretenir la liaison avec les Jeux de la communication.	4.4.1.4	She shall assume responsibility for relations with Jeux de la communication.
4.4.1.5	Elle a pour tâche d'organiser toute campagne universitaires que le Conseil exécutif souhaite entreprendre.	4.4.1.5	She shall assume the duties of principal organizer of academic campaigns the Executive Council wishes to create or endorse.
4.4.1.6	Elle assiste aux réunions de la Table ronde des V.-p. Affaires universitaires de la FÉUO.	4.4.1.6	She shall attend the University Affairs Roundtable meetings of the SFUO.

4.4.1.7	Elle assiste aux assemblées Départementales.	4.4.1.7	She shall attend Departmental Assemblies.
4.4.1.8	Elle garde les membres de l'Association au courant des soutiens académiques et des services disponibles sur et hors campus.	4.4.1.8	She shall seek to make Association members aware of academic supports and services available on and off campus.
4.4.1.9	Elle doit planifier au moins un (1) événement académique ou un (1) événement de réseautage par semestre pour les membres de l'association.	4.4.1.9	She shall plan a minimum of one (1) academic event or one (1) networking event per semester for Association members.
4.4.1.10	Elle se présentera au réunion des comités de premier cycle	4.4.1.10	She shall attend Undergrad committee meetings.
4.4.1.11	Un test de compétence écrit et / ou oral sera exigé dans la langue du poste à la discrétion de la DGE des élections et de la Présidente.	4.4.1.11	A written and/or oral proficiency test in the language of the position will be required at the discretion of the Elections CEO and President.
4.4.1.12	Elle est responsable d'écrire un rapport de transition pour son successeur avant la fin de son terme.	4.4.1.12	She shall be responsible for writing a transition report for her successor before the end of her term.
4.4.1.13	Elle assiste aux conseils de faculté	4.4.1.13	She shall attend faculty councils.
4.5	Vice-présidente, information (francophone) et Vice-présidente, information (anglophone)	4.5	Vice-President, Information (Francophone) and Vice-President, Information (Anglophone)
4.5.1	Tâches	4.5.1	Functions
4.5.1.1	Elle a pour responsabilité tous les éléments communicationnels de l'Association et s'assure qu'ils soient bilingues.	4.5.1.1	She shall assume responsibility for all communication-related matters of the Association and will ensure they are bilingual.
4.5.1.2	Elle prend la responsabilité du site web de l'Association	4.5.1.2	She shall assume responsibility for the Association's website.
4.5.1.3	Elle s'occupe de la production de communiqués, de communications internes et de rapports généraux d'informations sur les activités de l'Association. Ces informations, dans les situations appropriées, seront distribuées sur le campus, ainsi qu'aux médias locaux, provinciaux et nationaux.	4.5.1.3	She shall assume responsibility for producing media releases, internal communications, and general information reports about the Association's activities. When appropriate, information will be distributed on campus and to local, provincial, and national media.
4.5.1.4	Elle est responsable de la marque, de l'image et de la visibilité de l'Association sur et hors du campus.	4.5.1.4	She shall assume responsibility for the Association's brand, its image, and its visibility on and off campus.
4.5.1.5	Elle doit coordonner les demandes d'interview et de nouvelles provenant des médias et référer les journalistes aux sources appropriées.	4.5.1.5	She shall coordinate requests from the media for interviews and news stories and will direct reporters to the appropriate sources.
4.5.1.6	Elle assiste aux tables rondes de communication de la FÉUO.	4.5.1.6	She shall attend the Communications Roundtable meetings of the SFUO.
4.5.1.7	Elle s'occupe des procès verbaux de toutes les réunions de l'AÉEC.	4.5.1.7	She shall take the minutes of all CSA meetings.
4.5.1.8	Elle prépare toute publicité de l'AÉEC.	4.5.1.8	She shall prepare CSA publicity.
4.5.1.9	Elle prépare toute campagne informationnelle de l'AÉEC.	4.5.1.9	She shall organize CSA information campaigns.
4.5.1.10	Elle est responsable d'organiser toutes les présentations dans les salles de cours.	4.5.1.10	She shall be responsible for organizing classroom presentations.
4.5.1.11	Elle doit mettre à jour la liste de distribution de courriels de l'AÉEC et assurer la confidentialité de cette liste.	4.5.1.11	She shall be responsible for assuring the Association's mailing list is up to date. And shall ensure the confidentiality of the Association's mailing list.
4.5.1.12	Elle s'assure que tout matériel promotionnel soit préparé et affiché au temps approprié.	4.5.1.12	She shall be responsible for ensuring advertising materials are created and posted at the appropriate time
4.5.1.13	Un test de compétence écrit et / ou oral sera exigé dans la langue du poste à la discrétion de la DGE des élections et de la Présidente.	4.5.1.13	A written and/or oral proficiency test in the language of the position will be required at the discretion of the Elections CEO and President.
4.5.1.14	Tous les membres de l'exécutif doivent fournir toute information à communiquer à la Vice-présidente à l'information anglophone et/ou francophone deux (2) jours ouvrables avant la date d'affichage.	4.5.1.14	All executives must give any information to be communicated to the VP Information Anglophone and/or Francophone two (2) business days prior to date to be posted.
4.5.1.15	Elle est responsable d'écrire un rapport de transition pour son successeur avant la fin de son terme.	4.5.1.15	She shall be responsible for writing a transition report for her successor before the end of her term.
4.6	Vice-présidente, Affaires sociales (francophone) et Vice-présidente, Affaires sociales (anglophone)	4.6	Vice-President, Social Affairs (Francophone) and Vice-President, Social Affairs (Anglophone)
4.6.1	Tâches	4.6.1	Functions
4.6.1.1	Elle est responsable d'organiser les activités de la Semaine 101 de l'Association	4.6.1.1	She shall assume responsibility of organising all Association activities for 101 Week
4.6.1.2	Elle doit coopérer avec les associations des facultés et des corps fédérés afin de déployer efforts conjoints dans l'organisation d'événements.	4.6.1.2	She shall cooperate with the Faculty Associations and federated bodies to coordinate joint efforts in the organization of events.
4.6.1.3	Elle est responsable de la programmation sociale de l'Association.	4.6.1.3	She shall assume responsibility for the social programming of the Association.
4.6.1.4	Elle est responsable de la promotion et doit informer la population étudiante quant aux buts et aux activités sociales de l'AÉEC.	4.6.1.4	She shall assume responsibility for the promotion and for informing the student population of the goals, and the social activities of the Federation.
4.6.1.7	Elle s'assure que toutes les activités sociales visent les étudiantes francophones et anglophones.	4.6.1.5	She shall ensure that all social activities be organized for both Anglophone and Francophone students
4.6.1.8	Elle s'assure de passer la majorité de la session académique printemps-été à Ottawa	4.6.1.6	She shall be required to spend the majority of her time during the Spring-Summer academic semester in Ottawa
4.6.1.9	Après consultation avec l'exécutif, la vice-présidente des affaires sociales a le droit de demander un guide de tête nommé par le conseil exécutif.	4.6.1.7	After consultation with the executive, the VP Social Affairs has the right to request that a head guide be appointed by the executive council.
4.6.1.10	Un test de compétence écrit et / ou oral sera exigé dans la langue du poste à la discrétion de la DGE des élections et de la Présidente.	4.6.1.8	A written and/or oral proficiency test in the language of the position will be required at the discretion of the Elections CEO and President.
4.6.1.11	Elle est responsable d'écrire un rapport de transition pour son successeur avant la fin de son terme.	4.6.1.9	She shall be responsible for writing a transition report for her successor before the end of her term.

4.6.1.12	Elle doit avoir été guide ou membre du conseil exécutif au cours d'une Semaine 101 précédente pour être qualifiée pour se présenter à un poste social.	4.6.1.10	She shall have been a guide or executive council member during a previous 101 Week to be qualified to run for a social position.
4.7	Vice-présidente, Philanthropie	4.7	Vice-President Philanthropy
4.7.1	Tâches	4.7.1	Functions
4.7.1.1	Elle doit assister aux tables rondes philanthropiques	4.7.1.1	She shall attend the Philanthropic round table of the SFUO.
4.7.1.2	Elle doit organiser un minimum d'un événement par session d'études	4.7.1.2	She shall coordinate a minimum of one event per semester;
4.7.1.3	Elle doit s'assurer de passer la majorité de la session académique printemps-été à Ottawa	4.7.1.3	She shall be required to spend the majority of her time during the Spring-Summer academic semester in Ottawa.
4.7.1.4	Si le poste de directrice des commandites n'est pas comble, elle est à comme responsabilité de remplir les tâches de la Directrice.	4.7.1.4	If there is no Director of Sponsorship appointed, she is responsible for absorbing the duties of Director of Sponsorship
4.7.1.5	Elle est responsable (mais n'est pas limitée à) suivre les campagnes de charité de la FÉUO;	4.7.1.5	She is responsible for (but not limited to) SFUO run charitable fundraising campaigns;
4.7.1.6	Elle coopère avec les autres associations et corps fédérés dans l'organisation d'événements.	4.7.1.6	She co-operates with the Faculty Associations and federated bodies to coordinate joint efforts in the organization of events.
4.7.1.7	Elle représentera L'AEÉC dans tous les événements d'activisme social de la FÉUO.	4.7.1.7	She shall represent the CSA in all SFUO social activism events.
4.7.1.8	Elle est responsable d'écrire un rapport de transition pour son successeur avant la fin de son terme.	4.7.1.8	She shall be responsible for writing a transition report for her successor before the end of her term.
	La Vice-présidente, Équité	4.8	Vice-President, Equity
	La Vice-présidente de l'équité sera responsable de ce qui suit :	4.8.1	The Vice-President of Equity will be responsible for the following:
	Elle travaillera en collaboration avec la ou les Vice-présidente(s) des affaires sociales pour organiser au moins un (1) événement axé sur l'équité par semestre ;	4.8.1.1	She shall work in collaboration with the Vice President(s) of Social Affairs to hold a minimum of one (1) equity-focused event per semester;
	Elle doit coordonner au moins un (1) événement activiste au cours de son mandat pour appuyer une cause, tel que décidé par le conseil exécutif ;	4.8.1.2	She shall coordinate at least one (1) activist event in her term to support a cause as decided upon by the executive council;
	Elle doit promouvoir activement la représentation des étudiantes ; des étudiant(e)s GLBTT+ ; des étudiant(e)s handicapé(e)s ; des étudiant(e)s des Premières nations, inuits et métis ; des étudiant(e)s étrangers / étrangères ; des minorités raciales et ethniques ; des étudiant(e)s francophones ; et de tous les autres groupes défavorisés en matière de leadership et d'organisation dans l'AEÉC ;	4.8.1.3	She shall actively promote representation of female students; LGBTQ2S+ students; students with disabilities; First Nations, Inuit, and Métis students; international students; racial and ethnic minorities; Francophone students; and any other disadvantaged groups for leadership and organizational roles within the CSA;
	Elle tiendra au moins une (1) réunion avec le Centre de ressource des femmes, le Centre de bilinguisme, le Centre de la fierté, le Centre pour étudiant(e)s ayant une incapacité, International House et d'autres services de la FÉUO au début de son mandat pour déterminer comment l'Association peut travailler en collaboration avec ces services ;	4.8.1.4	She shall hold at least one (1) meeting with the Women's Resource Centre, Bilingualism Centre, Pride Centre, Centre for Students With Disabilities, International House, and other SFUO services at the beginning of her mandate to determine how the Association can work in collaboration with these services;
	Elle tiendra des réunions avec les élèves marginalisés au sein de l'AEÉC pour s'assurer que leurs voix sont entendues et activement représentées au sein de l'association ;	4.8.1.5	She shall hold meetings with marginalized students within the CSA to make sure that their voices are heard and actively represented through the CSA;
	Elle collaborera avec la ou les Vice-présidente(s) des affaires sociales au sujet de la Semaine 101 pour s'assurer qu'il y a des événements axés sur les questions d'équité, d'égalité et / ou de diversité sur le campus ;	4.8.1.6	She shall collaborate with the Vice President(s) of Social Affairs regarding 101 Week to ensure that there are events focussed on equity, equality, and/or diversity issues on campus;
	Elle travaillera avec la Vice-présidente de l'équité de la FÉUO pour s'assurer que les questions et les préoccupations d'équité sont bien représentées ;	4.8.1.7	She shall work with the Vice President of Equity of the SFUO to ensure that equity issues and concerns are well represented;
	Elle travaillera avec tous les membres du conseil exécutif pour s'assurer que tous les événements sont aussi inclusifs, accessibles et durables que possible ;	4.8.1.8	She shall work with all members of the executive council to ensure that all events are as inclusive, accessible, and sustainable as possible;
	Elle proposera des activités, des événements et / ou des campagnes d'équité pour l'année en cours avant le début du trimestre d'automne, afin de donner aux étudiants l'occasion de participer à la planification de ces événements et d'encourager leur participation aux questions d'équité ;	4.8.1.9	She shall propose equity activities, events, and/or campaigns for the year in progress before the fall semester commences, in order to provide students with the opportunity to participate in the planning of these events and encourage their involvement in equity issues;
	Elle mettra en œuvre des campagnes et des programmes visant à sensibiliser les élèves aux questions d'équité, à amplifier les voix historiquement marginalisées et à décloisonner l'AEÉC ;	4.8.1.10	She shall implement campaigns and programming to educate students on equity issues, to amplify historically marginalized voices, and to eliminate barriers within the CSA;
	Elle coordonnera la participation des étudiants à toutes les journées d'action, veillées et cérémonies de la FÉUO et autres, tel que convenu par le conseil exécutif ;	4.8.1.11	She shall coordinate student participation in all days of action, vigils, and ceremonies of the SFUO and others as agreed upon by the executive council;
	Elle est chargée de rédiger un rapport de transition pour son successeur avant la fin de son mandat.	4.8.1.12	She shall be responsible for writing a transition report for her successor before the end of her term.
4.8	Vice-présidente, Affaires des premières années	4.9	Vice-President Freshman Affairs
	Elle doit être étudiante à temps plein en première année d'études de premier cycle ;	4.9.1	She shall be a full-time student in their first year of undergraduate studies;
4.8.1	Tâches	4.9.2	Functions
4.8.1.1	Elle agit comme liaison entre les étudiants de première et deuxième année d'études et le Conseil exécutif.	4.9.2.1	She shall act as a liaison between students in their first year and the Executive Council.
4.8.1.2	Elle aide à recruter des bénévoles.	4.9.2.2	She shall help recruit volunteers.
4.8.1.3	Elle vient en aide à tous les autres membres du Conseil exécutif.	4.9.2.3	She shall assist other members of the Executive Council.

4.8.1.5	Elle doit représenter les intérêts des étudiantes de première année et de deuxième année au Département.	4.9.2.4	She shall represent the interests of students in their first year of study in the Department.
4.8.1.6	Elle doit organiser au moins un événement durant l'année académique.	4.9.2.5	She shall be responsible for holding one (1) event during the academic year.
4.8.1.7	Elle doit avoir le droit de vote, peu importe si elle a été élue ou nommée	4.9.2.6	She shall have voting rights regardless if she is elected or appointed.
4.8.1.8	Elle est responsable d'écrire un rapport de transition pour son successeur avant la fin de son terme.	4.9.2.7	She shall be responsible for writing a transition report for her successor before the end of her term.
4.8.2	Sélection	4.9.3	<i>Selection</i>
	Un panneau d'embauche comprenant la présidente, la directrice des ressources humaines ainsi qu'une autre membre du Conseil exécutif doit établir des critères de sélection et doit formellement recommander un individu, sur lequel le Conseil exécutif devra voter anonymement. Elle sera par la suite nommée au plus tard le 1er octobre de chaque année.	4.9.3.1	A hiring panel of the President and one other member of the Executive Council will establish selection criteria and recommend an individual for the position, on which the Executive Council will anonymously vote, who will be appointed no later than one month following the last day of 101 Week.
4.9.	Directrice des spécialités	4.10.	Specialty Director
4.9.1	Fonctions	4.10.1	<i>Functions</i>
4.9.1.1	L'exécutif peut choisir d'ajouter une directrice des Spécialités en fonction des besoins à remplir pour l'AEÉC. Pour décrire les fonctions de la directrice, l'exécutif n'a pas besoin de modifier la constitution, mais plutôt de définir une politique.	4.10.1.1	The executive council can choose to add a Specialty Director(s) based on the needs they see for the CSA. To outline duties of the Director, the executive does not need to amend the constitution, but rather outline a policy.
4.9.1.2	Des exemples de Directrices incluent la Directrice du Bilinguisme, Directrice de la Promotion, etc... L'exécutif ne se limite pas à ces titres.	4.10.1.2	Examples of Directors include the Director of Bilingualism, Director of Promotions, etc... The executive is not limited to these titles.
4.9.1.3	Elle doit être élue pour le 1er juin par le conseil exécutif. Si aucune Directrice n'est nommée, une Directrice doit être nommée un mois après la fin de la Semaine 101 sauf si autrement nécessaire.	4.10.1.3	She must be elected by June 1st by the executive council. If no director is appointed, a director must be appointed one month following the conclusion of 101 Week, unless otherwise needed.
	RÈGLEMENT CINQ		BYLAW FIVE
	PROCÉDURES D'ÉLECTIONS		ELECTION PROCEDURES
	Horaire		Timetable
5.1	Les élections des membres du Conseil exécutif auront lieu avant la fin du mois de mars de chaque année. L'horaire électoral doit être établi par le conseil exécutif avant le 15 février. L'horaire doit comprendre les points suivants :	5.1	The elections of Executive Council members shall take place by the end of March every year. The timetable for the elections must be established by the Executive Council before the 15th of February. The timetable must include the following points:
5.1.1	Les échéances pour les mises en candidature pour les postes du Conseil exécutif;	5.1.1	The deadline for nominations for Executive Council positions;
5.1.2	L'échéance pour soumettre les plateformes électorales;	5.1.2	The deadline to submit electoral platforms;
5.1.3	La date du débat des candidates;	5.1.3	The date of the candidates' debate;
B	La date de la réunion des candidates	5.1.4	The date of the candidates' meeting;
5.1.6	Le jour ou les jours de vote.	5.1.5	The voting date or dates.
5.2	Directrice Générale des Élections	5.2	The Chief Electoral Officer
5.2.1	La directrice générale des élections doit être choisie par la présidente à travers un processus d'entrevue pour la période électorale à venir. La directrice générale des élections doit être sélectionnée deux semaines en avant du commencement du période électorale et doit une étudiante de premier cycle à l'Université d'Ottawa qui ne fait pas partie du département Communication. Si une directrice générale des élections ne peut pas être nommée, la présidente reprendra le rôle de Chef de la direction à moins qu'elle aussi participe aux élections.	5.2.1	The Chief Electoral Officer shall be elected by the President through an interview process for the upcoming election period. CEO must be selected 2 weeks prior to the commencement of the electoral period and must be an undergraduate student at the University of Ottawa that is not a part of the Communication department. If a CEO cannot be appointed, the President shall resume the role of CEO unless the President is running in the elections.
5.2.1.1	La présidente désire un poste lors de l'élection; ou	5.2.1.1	If the President is seeking a position in the election, the Executive Council chooses another individual by a majority vote.
5.2.2	La directrice générale des élections est nommée par le Conseil exécutif deux semaines en avant du commencement du période électorale chaque année.	5.2.2	The Chief Electoral Officer shall be officially appointed by the Executive Council 2 weeks prior to the commencement of the electoral period.
5.2.3	La directrice générale des élections est indépendante du Conseil exécutif lors de l'exécution de ses tâches, mais est tenue responsable par le Conseil exécutif de bien gérer le processus électoral. Elle doit voter et placer ledit vote dans une enveloppe scellée; cette enveloppe sera seulement ouverte en cas d'égalité entre deux candidate.	5.2.3	The Chief Electoral Officer is independent from the Executive Council in the execution of her duties, but is accountable to the Executive Council for the proper management of the electoral process. The CEO must vote and put said vote into a sealed envelope to be opened in case of a tie.
5.2.4	La directrice général des élections peut choisir quelqu'un pour l'aider à compléter ses tâches. Cette personne ne peut pas être une candidate lors de ces élections.	5.2.4	The Chief Electoral Officer may appoint an assistant or assistants to aide in executing her duties. This appointed person cannot be someone that is running for a position.
5.2.5	Le Conseil exécutif ne peut pas renverser une décision de la directrice générale des élections sans la renvoyer.	5.2.5	The Executive Council may not overturn a decision made by the Chief Electoral Officer without dismissing her.
5.2.6	Le Conseil exécutif peut renvoyer la directrice générale des élections pour avoir favorisé une candidate, ne pas avoir accompli ses tâches, ou avoir démontré un manque de respect envers les procédures électorales.	5.2.6	The Executive Council can dismiss the Chief Electoral Officer for favoring a candidate, not performing her duties, or demonstrating a lack of respect for electoral procedures.
5.3	Tâches	5.3	Duties
5.3.1	La Directrice générale des élections est responsable :	5.3.1	The Chief Electoral Officer is responsible for:

5.3.2	D'annoncer et de promouvoir les élections et les échéances liées aux élections. Le contenu doit être préparé pour l'annonce des élections pour le site Web de l'AEÉC et les médias sociaux et doit être publié par les VP Infos Francophone et Anglophone.	5.3.2	Announcing and publicizing the elections, as well as all events and deadlines associated with the elections. Content must be prepared for announcement of elections for the CSA website and social media which is to be posted by Vice Presidents of Information.
	Des exceptions doivent être faites dans les cas suivants :	5.3.2.1	Exceptions are to be made:
	Si les deux vice-présidents de l'information se présentent à l'élection, le président assumera le rôle d'affichage en leurs noms ;	5.3.2.1.1	If both Vice Presidents of Information are running in the election, the president will assume the role of posting on their behalf;
	Si les vice-présidents de l'information et le président se présentent tous les trois à l'élection, la directrice générale des élections assumera le rôle d'affichage en leurs noms.	5.3.2.1.2	If both Vice Presidents of Information and the President are running in the election, the Elections CEO will assume the role of posting on their behalf.
5.3.3	De répondre à toutes les questions concernant l'organisation et l'administration des élections;	5.3.3	Ruling on all questions concerning the organization and the administration of the elections;
5.3.4	De faire une esquisse des règlements électoraux et de s'assurer qu'ils soient respectés;	5.3.4	Drafting electoral regulations and ensuring that they are respected;
5.3.5	S'assurer que les formulaires officiels de mise en candidature et les bulletins de vote sont imprimés et affichés avant la date appropriée ;	5.3.5	Ensuring the official nomination forms and electoral ballots are printed and posted by their appropriate date;
5.3.6	De s'assurer que tous les équipements et les lieux nécessaires pour les élections soient disponibles;	5.3.6	Ensuring all equipment and facilities necessary to the elections are procured;
5.3.7	D'obtenir et de garder confidentielle la liste d'inscription des membres. Seule la directrice générale des élections, ses assistante(s) et les agents de scrutin sont autorisés à voir cette liste;	5.3.7	Obtaining and guarding as strictly confidential the official enrollment list of the members. Only the Chief Electoral Officer, her assistant(s), and the polling officers are authorized to view this list;
5.3.8	De coordonner le comptage des bulletins de vote directement après les élections;	5.3.8	Coordinating the counting of ballots directly following the elections;
5.3.9	D'organiser une campagne durant la période de campagne pour encourager les membres à voter.	5.3.9	Conducting a campaign during the campaign period to encourage members to vote.
5.4 Candidates		5.4 Candidates	
5.4.1	Seuls les individus qui seront membres de l'Association durant le terme élu sont éligibles pour être candidates dans l'élection.	5.4.1	Only individuals who will be members of the Association during the elected term of office are eligible to be candidates in the elections.
5.4.2	Toute candidate doit compléter et soumettre à la directrice générale des élections une fiche de mise en candidature officielle. Chaque fiche de mise en candidature doit :	5.4.2	All candidates must complete and submit to the Chief Electoral Officer an official nomination form. Every nomination form must:
5.4.2.1	Indiquer le poste désiré;	5.4.2.1	Indicate the position sought;
5.4.2.2	Inclure les signatures et les numéros étudiants d'au moins vingt cinq (25) étudiantes en communication (Voir 1.1.2);	5.4.2.2	Include the signatures and student numbers of at least twenty five (25) communications students (see section 1.1.2);
5.4.2.3	Être signé par la candidate et indiquer qu'elle accepte la nomination;	5.4.2.3	Be signed by the candidate and indicate that she accepts the nomination;
5.4.2.4	Être soumise à la directrice générale des élections avant la date d'échéance.	5.4.2.4	Be submitted to the Chief Electoral Officer by the prescribed date.
5.4.3	Les candidates ne peuvent pas former de parti, ni d'équipe et elles ne peuvent pas combiner des ressources ou des aides techniques. Ceci inclut de partager le travail et les coûts.	5.4.3	Candidates cannot form parties, teams or slates, nor may they combine resources or technical aids. This includes sharing labour or costs.
5.4.4	Les candidates ne peuvent pas se présenter pour plus d'un poste au Conseil exécutif dans n'importe quelle élection.	5.4.5	Candidates cannot run for more than one position on the Executive Council in any given election.
5.4.4.1	Aucun membre ayant résigné ou ayant été expulsé du conseil exécutif durant les 12 mois précédant l'élection ne peut être éligible à être candidat aux élections. La candidate peut faire appel à la directrice générale des élections pour leur droit d'exécuter à nouveau par un vote de 2/3 du Conseil exécutif.	5.4.5.1	No member who has resigned or been impeached from the Executive Council within the last twelve (12) months shall be eligible to stand as a candidate in the elections. Candidate may appeal to the CEO for their right to run again by a two-thirds (2/3) vote of the Executive Council.
5.4.5	Une pénalité pouvant aller jusqu'à une disqualification des élections va être attribuée à une candidate qui crée ou publie des fausses remarques concernant personnellement une autre candidate. Une pénalité semblable sera attribuée si un membre reconnu de la campagne de la candidate fait une remarque semblable.	5.4.6	A penalty, up to and including disqualification from the elections, will be attributed to any candidate who makes or publishes any false statement in relation to the personal character or conduct of a candidate. A similar penalty will be attributed in the event that a recognized member of a candidate's campaign makes such a statement.
5.4.6	Les contacts entre candidates doivent rester civils en tout temps.	5.4.7	There shall be civil contact between candidates.
5.5 Ressources de l'Association		5.5 Association Resources	
5.5.1	Les candidates ne peuvent pas utiliser du matériel ou de l'aide technique du bureau de l'Association.	5.5.1	Candidates cannot use any material or technical aid of any kind from the Association office.
5.5.2	Le Conseil exécutif doit demeurer neutre. Les membre ne peuvent pas supporter publiquement une candidate ou participer à leur campagne électorale.	5.5.2	The Executive Council must be neutral and therefore no member of the Executive Council can under any circumstances openly support any candidate running for a position on the Executive Council or participate in any campaign unless it is her own.
5.5.3	Les candidats peuvent dépenser jusqu'à 25,00 \$ de leur propre argent sur le matériel électoral qui ne sera pas remboursé par l'AEÉC.	5.5.3	Candidates may spend up to \$25.00 of their own money on election materials that will not be reimbursed by the CSA.
5.6 Le vote		5.6 The Vote	
		5.6.1	Voting will occur online only, and no in-person polling stations are permitted.
	Pour rétablir le vote par l'entremise de bureaux de scrutin en personne, l'AEÉC doit tenir une assemblée générale qui atteint le quorum et le vote doit être adopté à la majorité.		To reinstate voting via in-person polling stations, the CSA must hold a General Assembly that reaches quorum and the vote must pass with a majority.

5.6.1	Chaque membre de l'Association a un vote qu'elle doit soumettre en personne. Chaque étudiante doit présenter sa carte étudiante aux postes de scrutins pour recevoir son bulletin de vote à moins que le vote ait lieu par le biais d'une plate-forme en ligne, au moment où le Conseil exécutif déterminera la réglementation des électeurs et électrices.	5.6.2	Every current member of the Association has one vote that she must exercise via the online voting link.
5.6.2	Le bulletin de la directrice générale des élections doit être scellé avant le début de la période électorale et ne sera ouvert qu'en cas d'une égalité.	5.6.3	The ballot of the Chief Electoral Officer must be sealed prior to the beginning of the voting period and opened only in the event of a tie.
5.6.4	Chaque bulletin va être un document officiel en ligne où les noms des candidates, comme ils apparaissent sur les fiches de mise en candidature complétées, seront mis sur une liste organisée alphabétiquement de A à Z selon leurs prénoms.	5.6.5	Each ballot will be an official online document on which the names of the candidates, as they appear on the successfully completed nomination forms, are listed alphabetically from A-Z according to their surnames.
5.7	Les postes non-contestés	5.7	Uncontested positions
5.7.1	Si il y a seulement une candidate applicant pour un certain poste au conseil exécutif, il y aura un vote de ratification par scrutin demandant « Oui », « Non » ou « Abstention ».	5.7.1	In the event that there is only one candidate for an executive council position, there shall be a ratification vote with a ballot asking "Yes", "No", or "Abstain".
5.7.2	Le vote de ratification se conformant à l'article 5.7 sera accepté si cinquante pourcent (50%) plus un (+1) des bulletins de votes concernant le poste en question indiquent «Oui ».	5.7.2	A ratification vote pursuant to 5.7 shall be deemed carried if fifty percent (50%) plus one (+1) of the valid ballots for the position in question are "Yes".
5.8	Le dépouillement du scrutin	5.8	Ballot Counting
5.8.1	Le comptage des bulletins est la responsabilité de la directrice générale des élections et de ses assistante(s), si elle en a déléguée(s).	5.8.1	Ballot counting will be the responsibility of the Chief Electoral Officer and her assistant(s), if she has chosen to appoint one (any).
5.8.2	Les bulletins et les listes d'inscription des membres doivent être détruits trois (3) jours après la finalisation des élections.	5.8.2	Both the ballots and membership lists must be destroyed three (3) days after the election results have been finalized.
5.8.2.1	Les bulletins de vote doivent être comptés deux (2) fois.	5.8.2.1	Ballots shall be counted twice
5.8.3	Il y aura un recomptage automatique des bulletins si il y a moins de dix (10) bulletins qui séparent la candidate élue de ses adversaires.	5.8.3	There will be an automatic recount of the ballots if less than ten (10) ballots separate the elected candidate from her opponent(s).
5.8.4	Dans le cas d'une égalité suivie d'un recomptage, le bulletin scellé de la directrice générale des élections est ouvert pour briser l'égalité.	5.8.4	In the case of tie following a recount, the sealed ballot of the Chief Electoral Officer, is opened for the purpose of breaking the tie.
5.8.5	Les résultats des élections vont être annoncés officiellement par la directrice générale des élections le soir même du comptage des bulletins. Ces résultats vont être affichés sur le site web de l'Association et seront partagés avec les médias étudiants.	5.8.5	The results of the elections will be officially announced by the Chief Electoral Officer on the same evening as the ballot counting. These results will then be posted on the Association website as well as being issued to the student media.
5.8.6	Toute candidate peut demander un nouveau comptage. Pour faire ainsi, elle doit remettre une demande écrite à la directrice générale des élections dans les deux (2) jours après le comptage initial des bulletins.	5.8.6	Any candidate may demand a recount. In order to do so, they must submit a written request to the Chief Electoral Officer within two (2) days of the initial ballot count.
5.8.7	La directrice générale des élections doit aviser toute candidate affectée par le recompte en question avant que le recomptage ne puisse avoir lieu.	5.8.7	The Chief Electoral Officer must advise all other affected candidates for that particular position before the recount may take place.
5.9	Contestation des résultats d'une élection	5.9	Contesting Election Results
5.9.1	N'importe quel membre de l'Association peut contester les résultats d'élection en soumettant une demande à la FÉUO et en avisant la directrice générale des élections dans les deux jours après la présentation officielle des résultats.	5.9.1	Any member of the Association may contest election results by submitting a request to the SFUO and advising the Chief Electoral Officer within two days of the official announcement of the results.
5.9.2	Une élection peut seulement être contestée s'il y a un cas de fraude ou d'irrégularité.	5.9.2	An election cannot be contested except in cases of alleged fraud or irregularity.
5.1	Élections partielles	5.10	By-Elections
5.10.1	Si un poste n'a pas été comblé, le Conseil exécutif nouvellement élu peut nommer quelqu'un qui agira sur une base intérimaire jusqu'à :	5.10.1	If a position has not been filled, the newly elected Executive Council may appoint someone to act on an interim basis until:
5.10.1.1	Ce qu'une élection partielle soit organisée au début du semestre d'automne; ou	5.10.1.1	A by-election can be organized at the beginning of the fall semester; or
5.10.1.2	Qu'un individu soit nommé officiellement pour combler le poste jusqu'à la fin du terme.	5.10.1.2	An individual can be officially appointed to fill the position until the end of the term.
5.10.2	Il doit y avoir une élection partielle si plus de trois (3) postes du Conseil exécutif sont ouverts.	5.10.2	A by-election must be held if more than three (3) elected positions are vacant on the Executive Council
5.10.3	Si un poste devient vacant au cours de l'année, le Conseil exécutif peut nommer quelqu'un qui agira sur une base intérimaire jusqu'à ce que des élections partielles aient lieu et ce, dans un délai raisonnable.	5.10.3	If a position becomes vacant during the course of the year, the Executive may appoint someone to act on an interim basis until a by-election can be held within a reasonable delay.
5.10.4	Les élections partielles sont tenues selon les clauses d'une élection générale.	5.10.4	By-elections shall be held in accordance with the relevant clauses of a general election.
	RÈGLEMENT SIX		BYLAW SIX
	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		GENERAL ASSEMBLY
6.1	Pouvoirs	6.1	Powers
6.1.1	L'Assemblée générale peut :	6.1.1	The General Assembly can:
6.1.2	Renverser des décisions du Conseil exécutif par un vote de majorité; et	6.1.2	Overturn decisions of the Executive Council by a simple majority vote; and
6.1.3	Enlever un membre du Conseil exécutif par une majorité de deux-tiers (2/3) des votes.	6.1.3	Remove members of the Executive Council by a two-thirds (2/3) majority vote.
6.2	Fréquence	6.2	Frequency

6.2.1	Une Assemblée générale peut avoir lieu suite à :	6.2.1	A General Assembly meeting can be held upon:
6.2.2	Un vote de la majorité du Conseil exécutif; ou	6.2.2	A simple majority vote of the Executive Council; or
6.2.3	Réception d'une pétition de vingt membres remise au président ou à un exécutif avec pouvoir de signature.	6.2.3	Receipt of a petition of twenty members delivered to the President or an executive with signing authority.
6.3	Format	6.3	Format
6.3.1	L'Assemblée générale va être présidée par la Présidente, qui peut seulement voter en cas d'une égalité.	6.3.1	The General Assembly shall be chaired by the President, who shall only vote in the event of a tie.
6.4	Quorum	6.4	Quorum
6.4.1	Le quorum à l'Assemblée générale est de cinquante (50) membres, ou cinq pourcent (5%) des membres, celui avec le moins de membres sera choisi.	6.4.1	Quorum for the General Assembly shall be fifty (50) members, or five percent (5%) of the members (of the association), whichever is less.
6.5	Avis	6.5	Notice
6.5.1	L'Assemblée générale doit être annoncée au moins quinze (15) jours en avance en indiquant la date, l'endroit et l'heure de la réunion.	6.5.1	The General Assembly must be advertised with at least fifteen (15) days notice indicating the date, location, and time of the meeting.
6.5.1.1	Sans compter ce point, le Conseil exécutif doit organiser une Assemblée générale dans les cinq (5) jours suivant la soumission d'une pétition cherchant à faire appel à une Assemblée générale.	6.5.1.1	Notwithstanding this point, the Executive Council must call a General Assembly within five (5) days following the submission of such a petition requesting a General Assembly.
6.5.2	Toute proposition peut être présentée à l'Assemblée générale sans avis.	6.5.2	Any motion may be presented at a General Assembly without prior notice.
	RÈGLEMENT SEPT		BY-LAW SEVEN
	CONTRÔLE FINANCIER		FINANCIAL CONTROLS
7.1	Procédures de remboursements	7.1	Reimbursement Procedures
7.1.1	Si un membre du Conseil exécutif veut utiliser les fonds de l'association, que ce soit par chèque ou par remboursement pour une dépense, elle doit suivre cette procédure sauf que le présidente et la Vice-présidente, Finance qui n'ont pas le droit au fonds.	7.1.1	If a member of the Executive Council wishes to use Association funds, either by cheque or to be reimbursed for an expense, she shall follow this procedure.
7.1.1.2	Un membre de l'exécutif doit aviser les autorités de signature 48 heures avant l'achat afin de recevoir l'approbation.	7.1.1.2	An executive member must notify the signing authorities 48 hours prior to purchase in order to receive approval.
	En cas d'urgence où on ne peut obtenir une approbation immédiate, un membre de l'exécutif peut faire un achat jusqu'à 200 \$ sans approbation, mais doit en informer immédiatement la présidente et le deuxième signataire autorisé. Cela ne s'applique qu'aux achats jugés absolument nécessaires à l'AEÉC.	7.1.1.2.1	In the event of an emergency that is unable to acquire immediate approval, an executive member may make a purchase of up to \$200 without approval but must inform the President and second signing authority immediately. This applies only to purchases that are deemed absolutely necessary to the CSA.
7.1.1.3	Une demande de dépense doit être précise quant à la nature de la dépense, l'organisation ou la personne à qui le chèque sera dédié, et au montant de la dépense. Un reçu ou devis sera requis.	7.1.1.3	The expense request should make it clear which individual or organization a cheque should be made out to, the purpose of the expense, and the total amount; a receipt or invoice.
7.1.2	La V.-p. aux finances doit répondre à la requête dans les cinq (5) jours ouvrables suivants pour s'assurer de la crédibilité de la demande selon les termes de l'association	7.1.2	The Signing Authorities shall review the expense request within five (5) business days to assess its suitability in terms of Association priorities and financial realities.
7.1.3	Si la demande est jugée appropriée, les autorités de signature approuveront la demande et rédigeront un chèque dans un délai de (5) jours ouvrables suivant la réception du formulaire de dépenses avec les recettes soumises et la notification du formulaire dûment rempli.	7.1.3	If deemed suitable, the signing authorities will approve the request and draft a cheque within (5) business days of receiving the expense form with the receipts submitted and notification of completed form.
7.1.3.4	Si la demande est considérée inacceptable, elle sera rejetée et la dépense ne pourra pas être remboursée. Cette décision peut par contre être renversée par un vote de la majorité du Conseil exécutif.	7.1.3.4	If deemed unsuitable, the request shall be considered rejected and the expense shall not be honored. This decision can be overturned by a simple majority vote of the Executive Council.
7.1.5	La V.-p. aux finances doit enregistrer les transactions effectuées dans le livre de l'association prévu à cet effet	7.1.5	The Signing Authorities shall record the transaction in the Association's log book for auditing purposes
7.1.6	Le V.-p. aux finances doit avertir le conseil exécutif de toutes les dépenses sur une base mensuelle	7.1.6	The Signing Authorities must notify the Executive Council of all recent expenses on a monthly basis
7.1.7	Quand c'est possible, les membres du Conseil exécutif doivent obtenir l'autorisation de dépense de cette façon :	7.1.7	Whenever possible, members of the Executive Council shall have expenses approved in this manner in advance of the expense.
7.1.7.1	Toute dépense doit être approuvée avant qu'elle n'ait eu lieu, à moins qu'elle ne soit considérée comme une situation d'urgence décrite à l'article 7.1.1.2.1.	7.1.7.1	Any expenses must be approved before the expense has taken place unless it is deemed an emergency situation that is outlined in 7.1.1.2.1
7.1.8	Quand c'est possible, les membres du Conseil exécutif doivent tenter de recevoir deux devis différents afin de faire le choix financier le plus sensé à moins qu'il existe une relation de longue date avec une entreprise.	7.1.8	Whenever possible, members of the Executive Council shall attempt to receive two or more quotes or estimates of different prices to make the most informed financial choice unless there is a longstanding relationship with a company.
	Le conseil exécutif doit être informé des relations personnelles avec une entreprise et/ou des devis reçus d'une entreprise dans laquelle un membre exécutif a un lien personnel avant d'effectuer un achat de cette entreprise.	7.1.8.1	The executive council must be made aware prior to purchase of longstanding relationships with a company and/or quotes received from a company in which an executive member has a personal connection.
7.1.9	Lorsqu'une dépense est demandée, le montant maximum alloué pour un achat par les autorités signataires est de 250\$. Les demandes de plus de 250\$ doivent être approuvées par un simple vote de majorité par le conseil exécutif. Ne concerne pas la semaine 101.	7.1.9	Once a subsidy or expense has been requested, the maximum amount of funds that can be allocated to an item by the signing authorities is \$250. Requests above \$250 must be approved by simple majority vote by the Executive Council. Notwithstanding 101 week.
7.1.10	Seulement les membres ayant le droit de vote au Conseil exécutif peuvent faire des requêtes de dépenses. Les volontaires, agents et employés du conseil doivent faire des demandes de remboursement ou de dépense à travers un membre du conseil.	7.1.10	Only members of the Executive Council shall request expenses. Volunteers, agents and employees of the executive council shall have the expense requested on her behalf by a member of the Executive Council.

7.1.11	Toute erreur ou oubli suivant cette procédure rend invalide la dépense ou le contract, à moins d'avoir été approuvé auparavant par le Conseil exécutif.	7.1.11	Any error or omission in following this procedure shall invalidate the expense or contract, unless approved retroactively by the Executive Council.
7.2	Petite monnaie	7.2	Petty Cash
7.2.1	Un maximum de deux cents dollars (200\$) est permis comme petite monnaie. Cet argent doit être sous clé et seulement le président et la vice-présidente, Finance peuvent y accéder en attendant l'utilisation continue d'un système de point de vente. Tous les membres ont accès au système de point de vente.	7.2.1	The cashbox is under lock and key, and only president and finance can access pending the continuous use of a POS system. All members have access to the POS system.
7.2.2	Tout argent collecté par l'Association doit être déposé dans les deux (2) jours ouvrables suivant la collecte.	7.2.2	All Association cash collections must be deposited bi-weekly.
7.2.3	Quand des dépenses sont faites, les reçus doivent être gardés afin de prouver celles-ci. Le livre des reçus doit être mis à jour régulièrement.	7.2.3	When expenditures are made, receipts or other memoranda must be saved in order to show what the money was spent on. The logbook must be kept up to date
7.2.4	La V.-p. aux finances doit toujours avoir la preuve de remboursement équivalent à la balance du 200\$ de la petite monnaie.	7.2.4	The Signing Authorities must always have evidence of disbursements equal to the balance of the petty cash account.
7.3	Livre de dépenses	7.3	Logbook
7.3.1	La V.-p. aux finances doit garder un livre de dépenses dans lequel se retrouve tous les reçus de remboursements dans un ordre chronologique.	7.3.1	The V.P Finance shall maintain a logbook so that all receipts and disbursements may be recorded in chronological order
7.3.2	Le livre de dépenses doit aussi indiquer les dates où les reçus ont été faits, avec une brève description de l'achat et le numéro de chèque.	7.3.2	The logbook shall also indicate the date revenues were received or expenses paid, a brief description of the transaction and the cheque number.
7.3.3	Tous les reçus doivent être gardés pour les audits.	7.3.3	All original receipts must be kept for auditing purposes.
7.4	Les Audits	7.4	Auditing
7.4.1	La V.-p. aux finances doit préparer les audits de l'association aussi fréquemment que le nécessite les lois de la FÉUO.	7.4.1	The V.P Finance shall prepare audits of the Association's finances as often in such a manner as deemed necessary by the by-laws of the SFUO.
7.4.2	La V.-p. aux finances doit faire approuver tous les audits par le Conseil exécutif avant de les présenter à la FÉUO.	7.4.2	The V.P Finance shall have each audit approved by the Executive Council prior to submitting it to the SFUO.
7.4.3	La V.-p. aux finance doit terminer tout les audits requis durant son mandat et respecter toutes les échéances établies par la FÉUO.	7.4.3	The V.P Finance shall finish all required audits during her mandate and meet all deadlines established by the SFUO.
7.5	Contrat		Contract
7.5.1	Tous les contrats liés aux questions financières doivent être signés par un des signataires autorisés, et par le membre exécutif correspondant.	7.5.1	All contracts related to financial matters must be signed by either signing authority and corresponding executive member.
	RÈGLEMENT HUIT		BY-LAW EIGHT
	MODIFICATION		MODIFICATION
8.1	Mise à jour de la constitution:	8.1	Constitutional updates:
8.1.1	Le conseil exécutif doit mettre à jour la Constitution au minimum une fois par année scolaire.	8.1.1	The executive council shall update the constitution a minimum of once per academic year